

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 mai 2011
Français
Original: anglais

**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Comité du bois

Commission européenne des forêts

**Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie
forestière et des statistiques des forêts****Trente-troisième session**

Genève, 23 et 24 mars 2011

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie
forestière et des statistiques des forêts sur sa trente-troisième
session****I. Participation**

1. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts a tenu sa trentième-troisième session à Genève les 23 et 24 mars 2011. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Autriche, Canada, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.
2. Des représentants de la Commission européenne, du Centre commun de recherche et de l'Agence européenne pour l'environnement ont participé à la session.
3. Des représentants de l'organisation intergouvernementale ci-après étaient également présents: Institut forestier européen.
4. Un représentant de l'organisation non gouvernementale ci-après a également pris part à la session: Fédération européenne des fabricants de panneaux.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire.

III. Examen des résultats de la «réunion zéro» et incidences pour le Groupe de travail (point 2 de l'ordre du jour)

6. M. Heikki Granholm (Finlande) a présenté le rapport de la «réunion zéro» tenue afin d'envisager la création d'un groupe de travail visant à faciliter l'échange de conseils d'experts sur la base des travaux des équipes CEE/FAO de spécialistes, qu'il avait présidé le jour précédent (voir annexe I).
7. Soulignant l'importance des travaux menés à bien par le groupe de travail actuel dans le domaine des statistiques, des délégations ont souhaité que le nouveau nom qui serait choisi, le cas échéant, pour le groupe de travail tienne compte de cet aspect.
8. À l'issue d'un bref échange de vues, le Groupe de travail a clos l'examen de ce point de l'ordre du jour en se félicitant du rapport et a décidé de le renvoyer au Comité du bois et à la Commission européenne des forêts, en vue de son examen à leur réunion conjointe qui se tiendra à Antalya (Turquie) du 10 au 14 octobre 2011.

IV. Encadrement du domaine d'activité 1: Marchés et statistiques (point 3 a) de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail a été informé des activités mises en œuvre et planifiées concernant le domaine d'activité 1, y compris une analyse des marchés des produits forestiers, le renforcement des capacités pour la commercialisation des produits forestiers, le suivi et l'analyse des marchés, les politiques relatives aux produits forestiers certifiés (notamment les marchés publics) et la construction écologique.
10. La *Revue annuelle du marché des produits forestiers*, publiée conjointement par la CEE et la FAO, est l'un des points de départ des débats du Comité du bois. Elle repose sur les statistiques annuelles des correspondants nationaux. Le Groupe de travail a noté qu'il importait que les pays renvoient le questionnaire annuel commun sur le secteur forestier dûment rempli le 16 mai 2011 au plus tard. Les débats sont également étayés par les déclarations relatives aux marchés et les prévisions communiquées par les pays. Le Groupe de travail a été informé de la baisse de ces contributions ces dernières années et a, par conséquent, exhorté l'ensemble des pays à rendre compte de leurs rapports et de leurs prévisions. Les statistiques, prévisions et rapports nationaux sont essentiels non seulement pour les analyses de marchés effectuées par le secrétariat, mais également pour de nombreux autres utilisateurs.
11. En 2010, les débats sur les marchés ont été organisés en collaboration avec la Society of Wood Science and Technology et ont notamment fait l'objet d'une diffusion interactive sur Internet (cyberséminaire). Le Groupe de travail a proposé de renouveler l'expérience, sous réserve de ressources financières suffisantes.
12. Le secrétariat a rappelé aux délégations que les ressources extrabudgétaires allouées à la *Revue annuelle du marché des produits forestiers* étaient essentielles pour maintenir la qualité caractéristique des dernières éditions et les a invitées à envisager de financer cette publication.
13. M. Branko Glavonjic (Serbie), responsable adjoint de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes de la commercialisation des produits forestiers et Vice-Président du Comité du bois, a présenté le rapport annuel de l'Équipe de spécialistes. Celle-ci a organisé plusieurs réunions techniques et séances de travail avec le Groupe de travail de la commercialisation des produits forestiers de l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO), et prévoit d'autres réunions communes afin de tirer profit au maximum de cette collaboration. L'Équipe a organisé deux ateliers de renforcement des capacités en 2010 et

en prévoit un autre en Slovénie en 2011, sous réserve de la mobilisation de ressources financières suffisantes. L'organisation de ces ateliers a été rendue possible grâce aux parrainages et aux contributions en espèces des pays, d'associations professionnelles et d'organisations. En collaboration avec le Groupe de l'IUFRO, l'Équipe travaille à la mise en place d'un référentiel de bases de données relatives à la commercialisation, lequel sera présenté à l'occasion de l'atelier conjoint qui se tiendra en juin 2011 à Portland, dans l'Oregon (États-Unis d'Amérique).

14. Conformément aux instructions du Comité du bois, l'Équipe organise un atelier (Bruxelles, 13 avril 2011) sur les répercussions, sur le commerce du bois, de la législation relative à l'exploitation illicite des forêts, intitulé «L'interdiction de l'exploitation illicite des forêts marque-t-elle la fin du commerce du bois? Incidences de la récente législation commerciale dans la région de la CEE sur le secteur forestier». Les délégations ont été invitées à participer à cet atelier et à diffuser l'annonce y afférente¹.

15. Le Groupe de travail a encouragé le secrétariat à continuer de rendre compte de la lutte contre l'exploitation illicite des forêts et contre le commerce du bois obtenu illégalement. Il a noté qu'il serait également utile d'étudier les questions suivantes:

- a) Concurrence pour les ressources en bois entre les usages industriels et énergétiques;
- b) Mobilisation d'une plus grande quantité de ressources en bois pour ces deux usages;
- c) Politiques relatives aux marchés publics;
- d) Augmentation de l'utilisation du bois.

16. S'agissant des statistiques, le secrétariat a été invité à fournir aux pays un aperçu général des demandes de données dans le secteur forestier. Étant donné les problèmes rencontrés pendant l'année en ce qui concerne les données, il a également été demandé que les données publiées soient mises à jour plus rapidement.

17. Les délégations ont de nouveau fait état de leur soutien général aux travaux relatifs aux statistiques et ont souligné que des activités mises en œuvre dans d'autres domaines reposaient sur ces travaux. Elles ont indiqué qu'elles appuyaient l'utilisation du questionnaire commun sur le secteur forestier. L'Institut forestier européen a présenté les premiers résultats de l'étude de faisabilité sur l'amélioration des informations relatives au prix des produits forestiers. Les délégations sont invitées à communiquer des renseignements et à faire part de leur avis quant au bien-fondé et à l'utilité d'une éventuelle base de données relative aux prix. Les observations peuvent être communiquées directement au secrétariat.

18. Le Groupe de travail a appuyé la proposition présentée dans le document 3c.1², visant à ce que la CEE participe à l'Initiative pour des constructions et des bâtiments durables, y apporte sa contribution et collabore avec d'autres organismes des Nations Unies sur la question et dans d'autres domaines, chaque fois que cela est possible.

¹ <http://timber.unece.org/index.php?id=334>.

² http://timber.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/20110321/3c_1.pdf.

V. Encadrement du domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières (point 3 b) de l'ordre du jour)

19. Avant que ce point de l'ordre du jour ne soit examiné, le représentant de la FAO a présenté une boîte à outils mise au point par la FAO à l'occasion de l'Année internationale des forêts afin d'aider les pays à organiser des campagnes. Cet ensemble d'outils est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/forestry/iyf2011/toolkit/fr/>.

20. Les travaux menés à bien au courant de l'année ont été présentés par M. Simon Gillam (Royaume-Uni), responsable de l'Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts. Celui-ci a souligné que l'Équipe n'avait pas été en mesure de mener à terme l'élément qualitatif (questions de politique générale et questions intersectorielles) et a informé le Groupe de travail que le Comité du bois avait révisé le mandat afin d'en éliminer cet élément. L'Équipe s'est réunie une fois depuis la dernière session du Groupe de travail mixte; cette réunion était exclusivement consacrée à l'établissement de rapports paneuropéens. Les membres de l'Équipe avaient participé à une étude de télédétection dirigée par la FAO et à une réunion sur les types de forêts, organisée à Bordeaux. Il est prévu d'organiser une réunion de l'Équipe à la fin de l'année 2011 ou au début de l'année 2012 en Amérique du Nord, sur les questions intéressant l'ensemble de la région. M. Gillam a noté le manque d'expérience relatif à l'utilisation de certains indicateurs socioéconomiques et les progrès modestes accomplis dans le domaine de l'amélioration de l'établissement de rapports concernant certains pays.

21. Le Groupe de travail s'est félicité du rapport et a chaleureusement remercié M. Gillam de son dévouement et de son rôle de chef de file. Il a également souhaité la bienvenue au nouveau responsable de l'Équipe, M. Kari Korhonen (Finlande), ainsi qu'au responsable adjoint, M. Johannes Hangler (Autriche).

22. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des résultats récents liés au rapport principal sur l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2010, ainsi que des résultats escomptés et des plans relatifs au programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Des consultations sur l'avenir du programme seraient organisées par les commissions régionales des forêts de la FAO. Le Groupe de travail a été informé de l'évolution du rapport sur l'état des forêts en Europe. Ce rapport, qui en est à la phase finale d'élaboration, sera présenté à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui se tiendra en juin 2011 à Oslo. Une délégation a souligné qu'il était important de diffuser ce rapport et de l'intégrer dans le cadre de l'Année internationale des forêts, et qu'il convenait de poursuivre les travaux visant à mieux faire connaître ces résultats, en particulier en dehors du secteur forestier.

23. Le Groupe de travail s'est félicité des travaux réalisés en vue d'harmoniser l'évaluation des ressources forestières mondiales, le rapport sur l'état des forêts en Europe et d'autres sources, et a indiqué qu'il convenait d'entreprendre d'autres travaux, en particulier en ce qui concerne les indicateurs socioéconomiques. La comptabilité économique et environnementale intégrée relative aux forêts (IEEAF) pourrait également être utilisée en tant que source éventuelle de données sur l'emploi et sur le stockage du carbone.

24. Un exposé a été présenté sur une méthode expérimentale d'évaluation de la gestion durable des forêts dont il est fait mention dans le rapport sur l'état des forêts en Europe. Cette méthode fait fond sur le concept de critères et d'indicateurs et dépend entièrement des données communiquées par les correspondants nationaux. Elle a pour objectif de simplifier l'évaluation de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, en tenant dûment compte de la précision, et de faire en sorte que les résultats soient plus facilement accessibles pour les décideurs.

25. Des délégations se sont dites préoccupées par les paramètres appliqués et ont demandé des informations supplémentaires sur cette méthode, y compris sur les différences entre les méthodes appliquées aux rapports 2007 et 2011 sur l'état des forêts en Europe. Les délégués ont déclaré être favorables à la publication des résultats à l'échelle sous-régionale dans le rapport 2011 sur l'état des forêts en Europe et à l'idée que des évaluations effectuées à l'échelle des pays soient communiquées aux correspondants nationaux respectifs sur demande. Les délégations ont également appuyé la poursuite des travaux sur cette méthode, par exemple par l'intermédiaire de l'Équipe de spécialistes, car elles estiment que cet instrument est susceptible d'améliorer l'établissement de rapports et l'évaluation de la gestion durable des forêts.

26. Le Groupe de travail a été informé des résultats obtenus en ce qui concerne le perfectionnement de la classification des types de forêts européennes et sa mise en œuvre.

VI. Encadrement du domaine d'activité 3: Études sur les perspectives du secteur forestier (point 3 c) de l'ordre du jour)

27. Le Groupe de travail a passé en revue les progrès réalisés en ce qui concerne les perspectives du secteur forestier. Il a noté que les travaux avançaient dans toutes les régions de la CEE, comme suit:

Étude sur les perspectives du secteur forestier en Amérique du Nord

28. L'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Amérique du Nord (NAFSOS) a avancé de façon satisfaisante et le Groupe de travail en a examiné les premiers résultats. Cette étude tient compte des évolutions en matière de politique générale, comme la restructuration actuelle due à la récession, qui entraîne un déclin sans précédent de la capacité et la promotion du secteur des bioénergies.

29. Le Groupe de travail a demandé des renseignements sur les résultats des projections concernant l'évolution des secteurs de la pâte de bois, du carton, des papiers minces et du papier journal aux États-Unis d'Amérique. Le responsable de l'étude a expliqué que le secteur du papier journal subissait un déclin, sans doute en raison de l'influence des médias électroniques, mais que d'après les projections, la consommation totale de papier devrait augmenter. Le Groupe de travail s'est également intéressé aux projections relatives aux prix (stagnation et baisse), dues principalement à la croissance quasi générale du stock forestier et au volume des importations en provenance du Canada, de la Chine et d'autres pays.

30. Le Groupe de travail sera informé des résultats finaux lors de la session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts qui se tiendra à Antalya du 10 au 14 octobre 2011. L'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Amérique du Nord sera publiée au printemps 2012.

Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe

31. Le Groupe de travail a été informé des progrès réalisés concernant l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe par M. Mart-Jan Schelhaas (Pays-Bas), responsable de l'Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier. Il a noté la méthode novatrice appliquée dans le cadre de cette étude, qui porte sur des questions liées aux changements climatiques, à l'énergie, à l'innovation et à la compétitivité, tout en ayant recours à des méthodes diverses et variées. Deux scénarios de référence distincts sont

établis à partir de deux futurs de référence distincts (A1 et B2) définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Quatre scénarios relatifs aux politiques générales soulignent ensuite les résultats des choix dans ce domaine, qui vont de l'optimisation des stocks de carbone à la promotion de l'énergie provenant du bois et de la biodiversité et à la stimulation des innovations.

32. Le Groupe de travail a été informé que l'effet du remplacement du bois par d'autres matières non renouvelables n'avait pas été inclus dans le scénario visant l'optimisation du stockage de carbone, faute de disposer de modèles permettant de tenir pleinement compte de cette question. Le traitement de la question des bioénergies, sous l'angle des projections futures de l'offre et de la demande dans le domaine du bois afin d'atteindre les objectifs fixés par les décideurs au sein de l'Union européenne et dans certains pays d'Europe orientale, a suscité de l'intérêt. Le responsable de l'Équipe a expliqué que les bioénergies n'étaient pas incluses dans les modèles relatifs au marché, mais qu'elles l'étaient, autant que possible, dans le modèle relatif aux échanges internationaux. Les prix, qui ont été calculés au moyen de ce dernier modèle, seront présentés dans la version finale de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS).

33. Le Groupe de travail a souligné qu'il importait d'informer les correspondants nationaux des hypothèses de l'étude et de les faire participer à l'examen des résultats concernant l'offre et la demande relative aux produits ligneux et à la biomasse, ainsi que les échanges commerciaux y relatifs. En outre, les résultats de l'analyse de compétitivité, les projections relatives aux ressources forestières et le bilan des ressources en bois devraient être diffusés aux fins d'un examen. Les délégations ont été informées que les correspondants nationaux avaient été saisis des résultats quantitatifs, qui seraient présentés à la réunion de l'Équipe de spécialistes le 25 mars 2011. Les correspondants nationaux auraient la possibilité d'analyser l'ensemble de ces résultats quantitatifs et à faire part de leurs observations jusqu'à la fin du mois d'avril 2011. Une fois les résultats de la modélisation finalisés, il sera procédé à la rédaction et à l'analyse jusqu'au mois de juillet 2011. L'étude finale sera publiée suffisamment tôt pour pouvoir être présentée lors de la réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO qui se tiendra en octobre 2011.

34. Le secrétariat a remercié les pays et les équipes chargées du projet de leur contribution financière et en nature, en particulier la Suisse, la Suède (ForestFuture project), l'Allemagne (analyse de la compétitivité) et l'Union européenne (projet EUwood). Il a remercié également les correspondants nationaux de leur participation et des analyses qu'ils ont effectuées, ainsi que le Groupe de travail pour les orientations fournies.

Étude sur les perspectives du secteur forestier russe

35. Le Groupe de travail a été informé d'une proposition de démarche et de méthodes concernant une étude sur les perspectives du secteur forestier russe (élaborée par les secrétariats de la FAO et de la CEE). Il s'est félicité de ce qu'il soit prévu que cette étude soit, dans la mesure du possible, alignée sur celles relatives à l'Amérique du Nord et à l'Europe. Elle porterait sur les principales questions de politique générale, allant des perspectives des marchés et de la commercialisation des produits forestiers aux incendies, à l'exploitation illicite des forêts, aux changements climatiques et à des questions relatives à l'environnement.

36. Il est prévu que les travaux soient dirigés par un groupe restreint international composé d'experts de la Fédération de Russie et d'autres pays. Le Groupe de travail a proposé que l'équipe chargée de l'étude sur les perspectives examine, en collaboration avec les décideurs du secteur forestier russe, les principales questions de politique générale qui seront traitées dans le cadre de cette étude. Il a demandé des informations sur les

hypothèses et les projections relatives au commerce du bois et sur le développement des capacités de production de l'industrie. Il est prévu que l'étude contienne un scénario de référence et un scénario axé sur les innovations. Ce dernier comprendrait des projections relatives aux investissements dans le secteur forestier et des hypothèses concernant l'augmentation des opérations de transformation du bois à l'échelle nationale. Il est prévu également que la plupart des activités de modélisation soient effectuées en 2011 et que l'étude soient menée à terme en 2012.

VII. Encadrement du domaine d'activité 4: Aspects sociaux et culturels (point 3 d) de l'ordre du jour)

37. Le Groupe de travail a été informé des activités prévues concernant le domaine d'activité 4, en particulier le programme du Réseau commun d'experts chargé de mettre en œuvre la gestion durable des forêts et ses priorités pour 2011, y compris une série de réunions (voir le document 4³ du secrétariat). Les priorités du réseau ont été présentées, telles qu'elles figurent dans la note explicative.

38. Le Groupe de travail a appuyé les priorités proposées et a souligné qu'il convenait de former des opérateurs qualifiés dans le domaine de la foresterie, en particulier en vue d'assurer que la biomasse ligneuse contribue à la réalisation des objectifs en matière d'énergie renouvelable.

39. Il convient de prendre des mesures afin de faire face à l'absence de renseignements détaillés adéquats sur l'emploi dans le secteur de la foresterie, et de déterminer des modalités permettant de remédier à ce problème, même s'il a été noté que l'Enquête sur les forces de travail d'Eurostat était une source de données utiles.

40. Le Groupe de travail a recommandé au Réseau commun d'experts de noter que la délivrance de documents attestant d'aptitudes professionnelles et l'homologation des activités de gestion durable des forêts étaient deux notions tout à fait distinctes (afin d'éviter toute confusion).

41. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail que des données étaient actuellement recueillies en vue d'élaborer une nouvelle version de la publication «Profession, Skills and Training in Forestry», dont la première édition date de 1996.

VIII. Encadrement du domaine d'activité 5: Questions de politique générale et questions intersectorielles (point 3 e) de l'ordre du jour)

42. Le Groupe de travail a été informé des travaux accomplis concernant les différents éléments de programme relevant du domaine d'activité 5. La participation du secrétariat au dialogue mondial sur les forêts a été soulignée, notamment sa participation dynamique à la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ou l'élaboration du plan d'action pour le secteur forestier dans le cadre d'une économie verte (qui sera présenté lors de la prochaine session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts à Antalya). Ce plan d'action, en particulier, pourrait être une contribution importante du secteur forestier à la Conférence Rio +20.

³ <http://timber.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/20110321/4.pdf>.

43. Le renforcement des capacités est considéré comme un élément pivot de ce domaine d'activité. Les financements pour ces activités n'en demeurent pas moins limités et les participants ont été invités à envisager des possibilités de financement.

44. Le Groupe de travail a également passé en revue les activités des trois équipes CEE/FAO de spécialistes: le Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, l'Équipe de spécialistes des feux de forêt et l'Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale.

45. Le secrétariat a présenté le rapport du Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, dans lequel il est notamment fait état de l'établissement d'une stratégie de communication en avril 2011 au plus tard. Le Réseau a mis au point des messages clés relatifs à la foresterie en Europe et à la durabilité des produits ligneux. Ces messages ont été portés à l'attention du Groupe de travail et peuvent être consultés en ligne en vue notamment de leur diffusion.

46. M. Johann Georg Goldammer (Allemagne), responsable de l'Équipe de spécialistes des incendies de forêt, a rendu compte des progrès réalisés par l'Équipe et a fait état de la coopération internationale dans le domaine de la gestion des incendies. Il a indiqué que la collaboration avec d'autres équipes de spécialistes suscitait un vif intérêt de la part de l'Équipe, en particulier concernant la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale.

47. Le responsable de l'Équipe a souligné que la coopération transfrontière dans le domaine de la gestion des incendies de forêt était souvent limitée faute d'instruments communs (protocoles, règles d'engagement ou directives). Cependant, les échanges ayant eu lieu lors de la Réunion internationale sur la gestion des incendies transfrontières (Irkoutsk, Fédération de Russie, 16-18 juin 2010) ont permis une réaction rapide de la part des pays voisins lors des incendies qui ont ravagé la Fédération de Russie l'année dernière.

48. M. Goldammer a annoncé qu'un Forum CEE/FAO sur la gestion des incendies transfrontières serait organisé à Genève à la fin de l'année 2011 et qu'il ferait fond sur les résultats des conférences antérieures, comme la conférence WildFire 2011 (cinquième Conférence internationale sur les incendies en milieu sauvage, 9-13 mai 2011, Sun City, Afrique du Sud).

49. Répondant à une question posée par un participant concernant les répercussions des incendies de forêt sur les scénarios décrits dans l'étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe, il a indiqué que l'étude prospective⁴ du Bureau des sciences du Gouvernement du Royaume-Uni (qui comprend des projections pour 2030 et 2060) serait une source d'information.

50. M^{me} Jana Jovanovska (ex-République yougoslave de Macédoine), responsable adjointe de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et Asie centrale, a présenté la liste des membres, ainsi que le mandat et les objectifs de cette équipe. Elle a décrit les travaux accomplis et les enseignements tirés de l'expérience acquise, ainsi que les propositions d'activités définies par les États membres.

51. La confrontation des données d'expérience joue un rôle de premier plan dans le mode de fonctionnement de l'équipe. Des rapports sur des expériences probantes relatives aux politiques forestières ont été établis et diffusés, en tant que point de départ pour des

⁴ Foresight Global Environmental Migration Project – Specification for a State of Science Review: Wildland Fires, <http://www.bis.gov.uk/foresight/our-work/projects/current-projects/global-environmental-migration>. Voir également le Livre blanc «Vegetation Fires and Global Change», publié par le Global Fire Monitoring Center (en cours d'élaboration, http://www.fire.uni-freiburg.de/intro/about4_2010-Dateien/COP-16-Climate-Change-Wildfire-Flyer-GFMC.pdf).

activités de coopération bilatérale pouvant être envisagées. En outre, la terminologie et les définitions en anglais et en russe ont fait l'objet d'un examen dans l'objectif d'élaborer un glossaire des politiques forestières.

52. La responsable adjointe de l'Équipe a insisté sur le fait que le financement de la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux demeurait le principal problème auquel sont confrontés les pays en transition. Elle a indiqué qu'à sa trente-cinquième session, la Commission européenne des forêts avait demandé qu'une équipe de spécialistes continue d'être consacrée aux besoins des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale en ce qui concerne la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et les changements climatiques.

IX. État d'avancement de l'Enquête commune 2009 sur l'énergie provenant du bois (point 4 de l'ordre du jour)

53. Les premiers résultats de l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois ont été présentés par le secrétariat. Celui-ci a remercié les pays d'avoir répondu à l'enquête et s'est félicité des contributions importantes de plusieurs correspondants visant à régler certains problèmes et à améliorer la programmation des feuilles de calcul. Les pays qui ne l'ont pas encore fait sont invités à communiquer leurs réponses avant la fin du mois d'avril. Le secrétariat a également informé les représentants du calendrier relatif au projet et des problèmes rencontrés lors de l'élaboration et de la diffusion de l'enquête.

54. Il a été estimé que l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois était un outil nécessaire et utile. Les représentants ont mis en avant la question de la comparabilité des données de 2009 avec celle des enquêtes précédentes. Ils ont fait valoir qu'il se pouvait que les différences ne soient pas seulement imputables aux variations de la consommation d'énergie provenant du bois, mais qu'elles soient également liées aux modifications des méthodes de collecte des données appliquées à l'échelle nationale. Cette caractéristique devrait être soulignée lors de la publication des données nationales. Le secrétariat a été invité à demander aux correspondants nationaux d'expliquer les variations de la consommation de dendroénergie par rapport aux années précédentes, y compris toute modification des méthodes appliquées.

55. Il a été noté que, comme l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois est un ensemble de données statistiques, elle ne pourrait pas être utilisée pour recueillir des informations liées aux politiques générales.

56. Des délégations ont également indiqué que le secrétariat devrait donner des orientations supplémentaires sur la façon de remplir le formulaire relatif à cette enquête complexe, en fournissant une liste des modifications apportées à la feuille de calcul, et que, lors de leur diffusion, les données validées devraient être accompagnées des chiffres mis à disposition par d'autres organismes, comme l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

57. D'autres questions de nature technique ont été soulevées par plusieurs délégations et traitées bilatéralement par le secrétariat. Celui-ci a proposé qu'un atelier soit organisé afin de faciliter l'élaboration de l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois. Certaines délégations ont appuyé cette proposition.

58. Le secrétariat a également donné un aperçu général informel du rôle actuel et potentiel de la dendroénergie dans les politiques nationales relatives aux énergies renouvelables des États membres de la région de la CEE. Les informations recueillies étaient fondées sur des stratégies nationales ayant trait aux énergies renouvelables, comme les plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables des 27 pays de l'Union européenne.

X. Table ronde sur les défis à relever en matière d'information forestière (point 5 de l'ordre du jour)

59. La table ronde était animée par Peter Csoka (FAO) et composée de Csaba Mozes (Eurostat), Simon Gillam (Royaume-Uni), Richard Fischer (PIC-Forêts), Angelo Mariano (Italie), Jesus San Miguel Ayanz (CCR) et Aljoscha Requardt (IFE).

60. Les participants à la table ronde ont examiné les principaux obstacles entravant le renforcement de la coopération dans le domaine de la collecte de données internationales en Europe, ainsi que les possibilités d'améliorer la coordination.

61. Plusieurs obstacles ont ainsi été ciblés par les participants: absence d'harmonisation des données, problèmes d'actualisation, divergences au niveau des définitions, partage nécessaire des informations entre différents correspondants établissant des rapports pour différentes filières, méconnaissance des systèmes de données utilisés dans d'autres filières, différences en ce qui concerne les mandats des organisations, voire concurrence entre ces dernières. Les participants ont souligné l'absence de tribune adéquate pour l'analyse du processus d'établissement des rapports, y compris la collecte d'informations et la validation des politiques nationales, les cadres réglementaires et les instruments sous-tendant les politiques forestières, ainsi qu'une absence générale de compétences spécialisées dans ce domaine.

62. Plusieurs possibilités d'amélioration ont été mentionnées, notamment: se fonder sur l'exemple probant du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières pour renforcer la coopération et l'harmonisation, faire fond sur l'Équipe de spécialistes existante ou créer un nouveau réseau (réseau de secrétariats et de responsables d'Équipe de spécialistes, etc.) afin de faciliter la communication entre les organisations. En outre, les participants ont souligné qu'il importait de tirer parti du potentiel encore inexploité des travaux sur l'harmonisation des définitions. Il est encore possible d'améliorer la communication entre les organisations, en particulier la confrontation des données en temps opportun. Des solutions autres que les réunions traditionnelles (par exemple, des réunions électroniques) ont été évoquées. Il a également été souligné qu'il importait de faire en sorte que les pays continuent de participer à toute nouvelle activité et à tout nouveau processus.

63. Le maintien et le renforcement de la coopération existante ont été jugés nécessaires. Toutefois, les avis étaient partagés quant à la forme que pourrait prendre cette coopération. Deux options ont été envisagées: le renforcement du rôle de l'Équipe de spécialistes en place ou l'établissement d'un nouveau réseau. Les participants à la table ronde sont convenus que ces activités devraient être principalement axées sur une harmonisation accrue permettant de réduire la charge liée à l'établissement de rapports, en tenant dûment compte des incidences financières et en rationalisant l'utilisation des processus de collecte de données établis afin d'éviter les doubles emplois.

64. Les participants à la table ronde ont cerné plusieurs problèmes entravant la coopération entre les organisations et ont formulé des propositions pour y remédier. Il convient d'analyser les contributions de la table ronde afin de définir les modalités futures de la coopération. Par conséquent, le secrétariat a été invité à rédiger une note dans laquelle figureraient les résultats des débats de la table ronde, notamment les propositions formulées concernant les modalités des travaux futurs.

XI. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

65. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir du 26 au 30 mars 2012 à Genève, sous réserve de confirmation.

XII. Élection du Bureau (point 7 de l'ordre du jour)

66. Le Groupe de travail a reconduit M. Angelo Mariano (Italie) dans ses fonctions de président et M. Mati Valgepea (Estonie) et M^{me} Elina Maki-Simola (Finlande) dans leurs fonctions de vice-présidents jusqu'à la fin de la trente-quatrième session.

XIII. Adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)

67. Le Groupe de travail a adopté le rapport (après y avoir apporté des modifications), en se fondant sur le projet établi par le secrétariat, concernant les sections I-VI et IX. Le reste du rapport a été adopté par le Bureau immédiatement après la session du Groupe de travail.

Annexe

Réunion sur la création possible d'un groupe de travail visant à faciliter l'échange de conseils d'experts sur la base des travaux des équipes CEE/FAO de spécialistes («réunion zéro»)

Rapport

I. Rappel des faits

1. À sa soixante-huitième session, le Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a étudié la possibilité d'établir, en tant qu'organe subsidiaire, un groupe de travail mixte CEE/FAO chargé de faciliter l'échange d'avis d'experts. Il a fondé son examen sur une proposition élaborée conjointement par les membres des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO et les responsables des équipes de spécialistes. Cette proposition avait été élaborée en vue d'établir des liens entre les différents niveaux (experts, techniciens et décideurs) et de leur permettre d'échanger des informations. Il avait en effet été estimé que, trop souvent, les avis techniques formulés par les équipes de spécialistes n'arrivaient pas jusqu'aux autres niveaux décisionnels, ce qui affaiblissait le rôle potentiel des équipes. Le groupe de travail qu'il est proposé de créer pourrait également fournir au Comité et à la Commission des conseils d'experts sur des questions techniques et des problèmes nouveaux.

2. Les délégations participant à la soixante-huitième session ont admis qu'il convenait de mieux utiliser les compétences particulières des équipes de spécialistes et de s'assurer que leurs travaux étaient dûment pris en compte et mis à profit pour renforcer les activités des organes techniques et des organes pertinents chargés des politiques de la CEE et de la FAO dans la région. En conséquence, le Comité a décidé d'étoffer cette proposition et de la soumettre, aux fins d'examen, à la réunion conjointe de la CEE et de la Commission européenne des forêts, qui se tiendra du 10 au 14 octobre 2011 à Antalya (Turquie). À cette fin, il a décidé d'organiser une «réunion zéro» du groupe de travail mixte CEE/FAO dont la création est proposée parallèlement à la réunion suivante du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Il a été demandé que les participants à cette réunion:

- a) Examinent la question du nom de ce groupe de travail;
- b) Établissent un projet de mandat;
- c) Étudient les implications en termes de ressources et les relations hiérarchiques en ce qui concerne les équipes de spécialistes.

3. À leur réunion tenue le 15 octobre, après la session du Comité, les bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts ont réaffirmé les points énoncés ci-dessus et ont souligné qu'afin d'encourager le renforcement de la coordination entre les équipes, tous les chefs de délégation, ainsi que les membres des équipes de spécialistes, devraient être invités à participer à la «réunion zéro». Ils ont également proposé que les participants consacrent une partie du temps disponible à envisager les modalités de fonctionnement du groupe de travail proposé.

4. Par conséquent, la «réunion zéro» sur la création possible d'un groupe de travail visant à faciliter l'échange de conseils d'experts s'est tenue le 22 mars 2011 en vue d'attendre les objectifs suivants:

a) Organiser un débat informel entre les responsables des équipes de spécialistes et les représentants du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et formuler des recommandations pratiques à l'intention du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts permettant d'étoffer les travaux des équipes de spécialistes et de faciliter l'échange d'informations entre les différentes équipes de spécialistes. Le débat était fondé sur une série de questions et sur un document de référence élaboré par le secrétariat (ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/2.2);

b) Déterminer des mesures visant à faciliter l'échange d'informations et d'avis entre les équipes de spécialistes et les organes dont elles relèvent, grâce à l'établissement éventuel d'un nouveau groupe de travail ou à l'élargissement du mandat du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Le débat était fondé sur un document de référence élaboré par le secrétariat (ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/2.3).

5. La réunion était présidée par M. Heikki Granholm (Finlande), qui a invité les représentants à participer de manière dynamique à des échanges de vues libres et informels. L'ordre du jour a été adopté, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/2.1.

II. Débat sur les priorités des équipes de spécialistes et recommandations adressées au Comité du bois de la CEE et à la Commission européenne des forêts de la FAO (point 2 de l'ordre du jour)

6. À l'issue d'une brève présentation de leur équipe respective, les responsables d'équipes de spécialistes ont été invités à indiquer les domaines prioritaires recensés dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/2.2 sur lesquels leur équipe travaille, et à expliquer, de manière approfondie, comment ces domaines sont traités. Les priorités des équipes de spécialistes sont résumées dans le tableau I.

7. Les priorités suivantes ont également été mentionnées par certaines équipes de spécialistes:

a) Santé des forêts et dégâts subis par ces dernières (ravageurs, maladies, incendies, orages, etc.);

b) Reconnaissance de la valeur des arbres hors forêt, en particulier dans les villes, dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de la dendroénergie et des activités récréatives.

8. Plus spécifiquement, en ce qui concerne les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale:

a) Programmes nationaux forestiers, y compris les problèmes rencontrés lors de leur mise en œuvre et leur rôle dans les stratégies nationales de développement durable;

b) Réformes juridiques et institutionnelles;

c) Capacités de recherche et interface science-politique;

d) Biodiversité, désertification et dégradation des terres.

Tableau I
Priorités des équipes de spécialistes

	<i>Surveillance de la gestion durable des forêts</i>	<i>Politiques forestières dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale</i>	<i>Perspectives du secteur forestier</i>	<i>Incendies de forêt</i>	<i>Mise en œuvre de la gestion durable des forêts par le Réseau commun d'experts</i>	<i>Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier</i>	<i>Commercialisation des produits forestiers</i>
Changements climatiques	x	x	x	x	x	x	
Utilisation de l'énergie et des matières			x	x	x		x
Compétitivité du secteur forestier			x	(x)	x		x
Gestion des terres et des incendies				x			
Communication	x	x		(x)	x	x	
Propriété et droits y afférents		x	x	x			
Exploitation et commerce illégaux des produits forestiers		x	x	x			x
Construction écologique			x	(x)			x
Économie verte			x	x		x	
Produits non ligneux et services y afférents	x		x				x
Renforcement des capacités	x	x		x	x		x

9. Les responsables des équipes de spécialistes se sont ensuite penchés sur la question de la coopération et ont étudié comment ils pourraient tirer parti des travaux des autres équipes de spécialistes ou y contribuer. La majorité des équipes de spécialistes ont indiqué qu'il convenait de collaborer avec le Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, et qu'ils étaient disposés à le faire, afin de mieux organiser et diffuser les résultats de leurs travaux. Cette coopération pourrait notamment porter sur les activités suivantes:

a) Travaux sur les répercussions des changements climatiques sur les activités relatives aux forêts entreprises par le Réseau commun CEE/FAO/OIT d'experts chargé de mettre en œuvre la gestion durable des forêts;

b) Travaux sur l'exploitation illicite des forêts et le commerce illicite du bois entrepris par l'Équipe de spécialistes de la commercialisation des produits forestiers;

c) Possibilités, pour l'Équipe de spécialistes chargée des perspectives, de tirer parti des conseils de l'Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts concernant la définition des scénarios relatifs à la viabilité, ainsi que des données sur les produits forestiers et des statistiques de l'Équipe de spécialistes de la commercialisation des produits forestiers;

d) Activités possibles de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les incendies de forêt, les évaluations forestières et la commercialisation (en particulier s'agissant de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale).

10. Les participants ont ensuite étudié comment le secrétariat pourrait améliorer l'aide qu'il apporte aux équipes de spécialistes, augmenter le nombre de membres et améliorer leur participation.

11. Les participants ont approuvé les recommandations énoncées dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/2.2 reproduites ci-après, qui reprennent les conclusions des consultations menées avec l'Équipe de spécialistes, et ont approfondi plusieurs éléments:

a) La coopération et l'échange d'informations entre les équipes de spécialistes semblent quelque peu limités. Il a été proposé que le bulletin soit un moyen de partager des informations sur les activités menées par les équipes de spécialistes et de diffuser les appels à contributions. Mais plusieurs équipes de spécialistes coopèrent déjà avec des organisations externes. Ainsi, de nombreux membres d'équipes de spécialistes proviennent d'organisations et institutions diverses et variées du secteur forestier;

b) Les équipes de spécialistes doivent être cohérentes et compatibles. Le secrétariat joue un rôle fondamental dans la coordination des activités des équipes de spécialistes et devrait s'assurer de la complémentarité des projets et des publications gérés par ces dernières. Les rapports établis pour les processus régionaux et mondiaux devraient être cohérents. De la même façon, les différentes exigences relatives à l'établissement de rapports sur des thèmes comme les ressources forestières, les inventaires des gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et les statistiques sur le commerce devraient être cohérentes. Le fait d'associer des activités augmente l'impact tout en évitant les doubles emplois;

c) Il est estimé que l'appui soutenu du secrétariat CEE/FAO est indispensable. Ainsi, l'aide apportée par le secrétariat sous forme d'installations destinées aux réunions et de ressources nécessaires aux publications s'avère utile, car elle facilite la tâche aux équipes de spécialistes. Les exigences administratives imposées à ces dernières devraient être aussi légères que possible;

d) Les membres des équipes de spécialistes et les réseaux devraient assurer la participation d'un plus grand nombre de pays. D'un point de vue géographique, la CEE couvre une large région et il convient donc de préconiser une méthode n'excluant aucun groupe. Le secrétariat et son réseau de correspondants nationaux devraient y contribuer.

12. À l'issue des débats, le secrétariat a été invité à prendre les mesures suivantes:

a) Mieux coordonner la coopération entre les équipes de spécialistes en recensant les nouvelles questions qui se posent et en partageant les informations entre les équipes de spécialistes et celles provenant des organes dont les équipes relèvent;

b) Aider les équipes de spécialistes à mobiliser un appui financier afin de mettre en œuvre les activités de leur programme de travail, tel qu'il a été approuvé par les États membres;

c) Harmoniser et actualiser les pages Web des équipes de spécialistes, y compris les calendriers d'activités, rapports, etc.;

d) Mieux tirer parti du bulletin, en tant que source d'information entre les équipes de spécialistes et en vue d'en assurer une plus large diffusion.

13. S'agissant des questions liées aux membres, il a été proposé au secrétariat de prendre les mesures suivantes:

a) Mettre à jour régulièrement les listes de membres au moyen d'une procédure officielle de nomination, selon qu'il conviendra;

b) Informer les gouvernements des contributions de l'équipe de spécialistes à la mise en œuvre du programme de travail, également au moyen de la correspondance officielle pertinente.

14. Afin de faciliter la participation des membres aux réunions les intéressant, tout en réduisant les coûts, il a été proposé de coupler les réunions des équipes de spécialistes avec les autres réunions pertinentes relatives aux forêts. En vue de stimuler les échanges entre les équipes de spécialistes et de réduire les coûts, il a été proposé également de regrouper les réunions des équipes de spécialistes.

15. Les méthodes de surveillance des évolutions en ce qui concerne les politiques et les institutions relatives aux forêts ont fait l'objet d'un examen, car elles ne sont pour l'instant pas étudiées. Il a été indiqué de nouveau qu'il convenait de recueillir, de valider et d'analyser des informations sur les politiques nationales afin d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la gestion durable des forêts, en tenant dûment compte des questions sensibles.

16. Les participants ont également rappelé que les mandats des équipes de spécialistes étaient révisés et actualisés après l'évaluation du programme de travail et afin de donner suite aux recommandations formulées par les États membres, conformément à une procédure établie. Lors de cette révision et de cette mise à jour, les anciennes équipes de spécialistes peuvent être dissoutes et de nouvelles équipes peuvent être constituées.

17. Les représentants ont noté qu'il convenait que les équipes de spécialistes coopèrent avec des réseaux analogues extérieurs à la CEE et à la FAO afin d'éviter les doubles emplois.

III. Examen du document de travail relatif à la création d'un groupe de travail visant à faciliter l'échange de conseils d'experts sur la base des travaux des équipes de spécialistes CEE/FAO, et définition de son mandat (point 3 de l'ordre du jour)

18. De l'avis général, la situation actuelle en ce qui concerne la filière suivie par les équipes de spécialistes pour rendre compte de leurs travaux et confronter leurs données respectives n'est pas satisfaisante. En particulier, il a été noté que les équipes de spécialistes ne communiquaient pas régulièrement de rapports aux bureaux communs du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et que la procédure y relative était moins efficace car elle visait un public limité et que les échanges horizontaux étaient minimes. Il a été noté que deux éléments nécessitaient d'être pris en considération:

a) L'échange informel d'informations entre les équipes de spécialistes elles-mêmes et entre les équipes de spécialistes et les représentants;

b) L'obligation pour les équipes de spécialistes de rendre compte officiellement tous les ans conformément aux procédures établies par la CEE.

19. Les participants ont examiné les deux solutions envisagées pour améliorer les liens entre les experts, les techniciens et les décideurs, telles qu'elles sont présentées dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/2.3. Ils ont examiné également une troisième solution envisageable, en vertu de laquelle il est proposé que les équipes de spécialistes qui rendent actuellement compte aux bureaux communs du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts fassent rapport directement aux organes dont elles relèvent, soit le Comité du bois et la Commission européenne des forêts. Ces trois options ont été examinées de manière approfondie, ainsi que les ressources et les procédures y relatives. À l'issue d'un échange de vues, la troisième option a été éliminée, compte tenu des mandats du Comité et de la Commission.

20. Les représentants ont conclu que les deux propositions d'origine ne présentaient pas de différences majeures du point de vue des ressources nécessaires au secrétariat. Ils ont estimé qu'étant donné la conjoncture économique actuelle, le fait de proposer la création d'un nouveau groupe de travail risquait d'être mal accueilli par les gouvernements. Par conséquent, l'élargissement du mandat du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts semble être la solution la plus rationnelle.

21. Le mode de fonctionnement du Groupe de travail révisé pourrait être le suivant:

- a) Organiser, au début de la réunion, une session d'une demi-journée consacrée à la présentation de rapports, à l'échange d'informations et à la définition des priorités par les responsables des équipes de spécialistes;
- b) Déterminer les rapports prioritaires des équipes de spécialistes qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi par le Groupe de travail;
- c) Déterminer les modalités permettant aux équipes de spécialistes d'examiner les demandes émanant des organes dont elles relèvent concernant des questions spécifiques relatives aux politiques générales;
- d) Permettre aux équipes de spécialistes de soumettre leurs rapports par écrit;
- e) Faire en sorte que la durée des réunions soit aussi courte que possible;
- f) Demander au secrétariat d'organiser le programme des réunions de telle sorte que le temps des représentants soit utilisé de la façon la plus rationnelle possible.

22. Le secrétariat a expliqué que les recommandations de la «réunion zéro» seraient examinées par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts et soumises au Comité du bois et à la Commission européenne des forêts lors de leur réunion conjointe (11-14 octobre 2011). Si, à cette occasion, le Comité et la Commission décident d'approuver la seconde solution envisagée, le Groupe de travail révisé assumerait ses fonctions à sa prochaine session, en 2012.

23. Les représentants ont décidé de poursuivre l'élaboration du mandat du Groupe de travail révisé, tel qu'il figure dans le document 2.3 et qu'il est reproduit ci-après. Une version finale de ce mandat sera examinée lors de la réunion conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Le secrétariat a invité les représentants à faire part de leurs observations au cours des mois à venir. Une communication officielle CEE/FAO sera publiée à cet égard.

A. Mandat du Groupe de travail révisé

- a) Organe subsidiaire du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, le Groupe de travail contribue à la mise en œuvre du programme de travail intégré de ces deux organes. Il se réunit chaque année pour procéder à l'encadrement des cinq domaines d'activité du programme de travail. Le Groupe de travail facilite également l'échange d'informations sur les travaux des équipes de spécialistes, définit les mesures prioritaires et les questions nouvelles pertinentes et soumet ces priorités au Comité et à la Commission aux fins d'examen;
- b) En particulier, dans le cadre du programme intégré, le Groupe de travail est chargé de:
 - i) Participer aux travaux du Comité et de la Commission et donner des conseils techniques sur des questions examinées par ces organes;
 - ii) Être saisi des rapports des équipes de spécialistes et les analyser afin: de mieux faire connaître leurs mandats et leurs travaux respectifs; d'identifier les synergies possibles; et de faciliter l'échange de données d'expérience entre les

équipes de spécialistes et les délégations des États membres. Lorsque de besoin, le Groupe de travail peut être chargé de réviser et d'actualiser les mandats;

c) Établir des contacts avec d'autres secteurs afin d'étudier des questions d'intérêt commun liées aux informations et à la gestion des forêts, y compris les meilleures pratiques en matière de gestion durable des forêts et leurs effets sur la pérennité globale des forêts, la gestion des ressources naturelles et d'autres questions comme la biodiversité et les changements climatiques;

d) Déterminer les thèmes et les questions devant faire l'objet de débats et d'un examen approfondis dans le cadre de l'atelier annuel couplé à la session du Groupe de travail;

e) Renforcer la visibilité et l'impact des travaux des équipes de spécialistes dans les États membres et au sein des organes pertinents des Nations Unies;

f) Recenser régulièrement les besoins à l'échelle internationale en matière de statistiques et d'autres informations relatives au secteur forestier, au traitement du bois et aux produits forestiers, y compris la dendroénergie, et élaborer des programmes visant à répondre à ces besoins. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de la qualité, des concepts, des définitions et des méthodes, afin de mieux pouvoir comparer les statistiques et autres informations à l'échelle internationale;

g) Mettre au point, à la demande des organes dont il relève, des méthodes en ce qui concerne l'analyse économique du secteur, ainsi que des techniques de collecte, de validation, d'analyse et de diffusion des informations et des statistiques;

h) Entreprendre, à la demande des organes dont il relève, des projets spéciaux dans le domaine de l'économie forestière, des statistiques relatives aux forêts et aux produits forestiers, ainsi que des politiques et institutions concernant les forêts;

i) Collaborer avec d'autres organismes internationaux, y compris Forest Europe, Eurostat, l'Organisation internationale des bois tropicaux et la Conférence des statisticiens européens, en vue de coordonner les activités et d'éviter tout double emploi inutile.

B. Propositions de nouvel intitulé

24. En ce qui concerne le nouvel intitulé du Groupe de travail révisé, les représentants ont présenté les premières propositions suivantes, qui seront examinées une fois que le mandat aura été approuvé:

a) Groupe de travail mixte CEE/FAO des informations [statistiques] forestières et de la gestion des forêts;

b) Groupe de travail mixte CEE/FAO des informations [statistiques] et de l'économie forestières et de la gestion des forêts;

c) Groupe de travail mixte CEE/FAO de la gestion durable des forêts.

C. Filière suivie pour rendre compte

25. Le graphique ci-après présente les nouvelles filières proposées pour rendre compte.

